



VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 3075

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
RELATIVEMENT À UNE UTILISATION TEMPORAIRE SUR UNE
PARTIE DES LOTS NUMÉROS 1 940 040, 1 940 041 ET 2 228 689 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

**Avis de motion donné le 16 mai 2022
Adopté le 6 juin 2022
En vigueur le 14 juin 2022**

NOTES EXPLICATIVES

Le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme est modifié afin que l'aménagement d'un parc temporaire soit autorisé, pour une période de cinq ans, sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec. Ce règlement prescrit les aménagements précis qui peuvent être érigés sur le site, lesquels comprennent notamment une oeuvre murale et au sol. En outre, l'exploitation de deux camions-restaurants dans les limites du parc est permise durant les heures d'opération du parc.

Ces parties de lots sont situées dans les zones 23403Mb et 23404Cd, lesquelles sont localisées approximativement à l'est de la rue Soumande, au sud de la rue Hubert, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord du boulevard Wilfrid-Hamel.

RÈGLEMENT R.V.Q. 3075

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À UNE UTILISATION TEMPORAIRE SUR UNE PARTIE DES LOTS NUMÉROS 1 940 040, 1 940 041 ET 2 228 689 DU CADASTRE DU QUÉBEC

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, R.C.A.2V.Q. 4, est modifié par l'insertion, après l'article 997.24, de ce qui suit :

« SECTION XII

**« PARTIE DES LOTS NUMÉROS 1 940 040, 1 940 041 ET 2 228 689 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

« 997.25. Malgré une disposition contraire du présent règlement ou du *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*, autre que les articles 1139 à 1165, une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec soit le territoire illustré en ombragé au plan numéro RCA2VQ4UT03 de l'annexe VII, peut être utilisée aux fins d'y aménager un parc temporaire aux conditions suivantes :

1° les aménagements doivent être conformes à ceux définis et illustrés aux plans de l'annexe VII soit les documents suivants :

a) plans signés et scellés par Étienne Bernier, architecte, datés du 13 mai 2021, à savoir le dossier numéro 2021-31 intitulé - Parc temporaire Place Fleur de Lys;

b) plan préparé par Maggy Desgagnés, daté du 13 mai 2021 et intitulé - Parc temporaire Place Fleur de Lys - aménagement du parc/mesures de sécurité;

c) plan d'aménagement complémentaire préparé par Alexandre Cloutier, daté du 25 janvier 2022 et intitulé - Parc éphémère de Fleur de Lys;

d) plan d'une oeuvre mur/sol préparé par Ilana Pichon, daté du 15 mai 2021 et intitulé - Place publique Fleur de Lys - Oasis estivale/hivernale;

2° le stationnement et l'exploitation de deux (2) camions-restaurants à l'intérieur des limites du parc temporaire sont permis selon les normes prescrites au *Règlement sur les camions-restaurants*, R.V.Q. 2523;

3° durant les heures d'ouverture du parc temporaire, les utilisateurs doivent avoir accès à des installations sanitaires.

« **997.26.** La permission visée à l'article 997.25 a effet pour une période de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 3075.

Au terme de l'échéance prévue au premier alinéa ou si l'utilisation temporaire visée à l'article 997.25 cesse avant cette échéance, tous les équipements et aménagements réalisés et maintenus doivent être retirés du site. ».

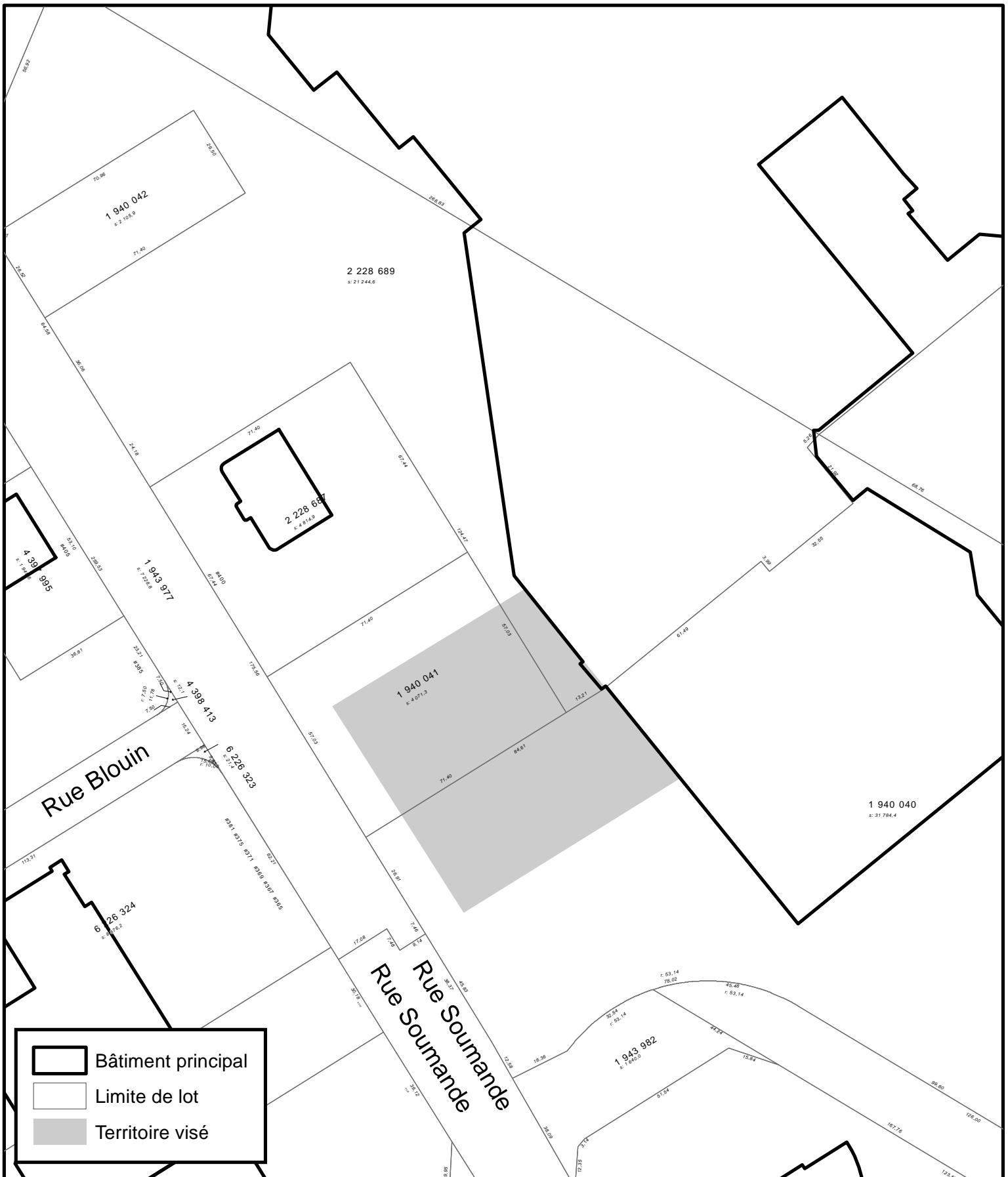
2. L'annexe VII de ce règlement est modifiée par l'addition du plan numéro RCA2VQ4UT03 et des plans d'aménagement de l'annexe I du présent règlement.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 2)

PLAN NUMÉRO RCA2VQ4UT03 / PLANS DES AMÉNAGEMENTS




VILLE DE QUÉBEC
**SERVICE DE LA PLANIFICATION
 DE L'AMÉNAGEMENT
 ET DE L'ENVIRONNEMENT**

ANNEXE VII
UTILISATION TEMPORAIRE - partie des lots 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689

Date du plan :	<u>2022-02-01</u>	No du plan :	<u>RCA2VQ4UT03</u>
No du règlement :	<u>R.C.A.2V.Q.4</u>	Échelle :	<u>1:1 500</u>
Préparé par :	<u>S.R.</u>		

LISTE DES FEUILLES	
Sheet Number	Sheet Title
A001	PAGE TITRE
A002	RÉGLEMENTATION ET CND
A010	IMPLANTATION
A101	PLAN POUR CONSTRUCTION
A102	PLAN D'AMÉNAGEMENT
A301	ELEVATIONS
A801	DEVS

PARC TEMPORAIRE PLACE
FLEUR DE LYS
RUE SOUMANDE

552, BVD WILFRED-HAMEL
QUÉBEC, QC, G1M 3E5 2023-31



ARCHITECTURE
ÉTIENNE BERNIER ARCHITECTURE
774, RUE ST-JEAN
QUÉBEC, QC G1R 3P9
418-476-6680

eba
étienne bernier
architectes

CONSULTANT
di.e.go
design tactique
814 600
MICHEL BOUCHARD

CONSULTANT
MOCOM
MOCOM
2600, AVENUE DU BOURG ROYAL, BUREAU 300,
QUÉBEC (QUÉBEC) G1C 5E7



FLEUR DE LYS SE RÉINVENTE
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
FRESQUE FAÇADES PLACE FLEUR DE LYS - RUE SOUMANDE ET MONSEIGNEUR-PLESSIS

IMAGES À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

**NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION**

NOTES GÉNÉRALES
LES DIMENSIONS APPARAISSANT AINSI QUE LES DOCUMENTS SONT APPROXIMATIVES ET DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AU CHANTIER PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. IL DEVIENDRA AVISER L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE TOUTE MODIFICATION, ÉCHÉC ET/OU DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS OU DES CONDITIONS DE CHANTIER. CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

RÉVISIONS	
05 PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉVISÉ	2023-05-12
04 PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉVISÉ	2023-05-10
03 POUR INFORMATIONS	2023-04-28
02 PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION	2023-04-26
01 PRÉLIMINAIRE	2023-04-19



ÉTAPE
POUR INFORMATION

TITRE
PAGE TITRE

DESSINÉ PAR: É. BAUMANN, C. D'AMBOISE
EXAMINÉ PAR: M. CHARBONNEAU
DWG: 2131-A001_LA04

A001

LÉGENDE IMPLANTATION

SYMBOLE	DESCRIPTION
	ZONE GAZONNÉE
	TROTTOIR EN DALLE DE BÉTON AU SOL
	PLANTATION, AMÉNAGEMENT PASSAGER
	PAVAGE DÉCORATIF PÉRMÉABLE
	GRAVIER, DE TYPE GALLETTS DE RIVIÈRE
	SABLE
	FIBRE DE CÉDRE, PROFONDEUR DE 3P, SELON RECOMMANDATION DU FABRICANT DE JEU ET RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR
	ZONE D'ASPHALTE PENTE, COULEUR À DÉTERMINER
	PLATEFORME EN PLANCHE DE BOIS TRAITÉ
	BÂTIMENT EXISTANT
	ENTRÉE
	ISSUE
	BORNE DE TERRAIN
	FILS ÉLECTRIQUE
	ORIENTATION

LÉGENDE DÉMOLITION

SYMBOLE	DESCRIPTION
	PORTE ET CADRE EXISTANT À DÉMOUR
	PORTE ET CADRE EXISTANT, À CONSERVER
	MUR EXISTANT À DÉMOUR
	MUR EXISTANT, À CONSERVER
	SÉPARATION COUPE-FEU AYANT UN DRIF TEL QU'INDIQUÉ
	ZONE NON-AFFECTÉE PAR LES TRAVAUX

LÉGENDE GRAPHIQUE

SYMBOLE	DESCRIPTION
	NOUVELLE PORTE ET CADRE
	PORTE ET CADRE EXISTANT, À CONSERVER
	NOUVEAU MUR À CONSTRUIRE
	MUR EXISTANT, À CONSERVER
	SÉPARATION COUPE-FEU AYANT UN DRIF TEL QU'INDIQUÉ
	RÉFÉRENCE DE NIVEAU
	AXE EXISTANT
	NOUVEL AXE
	IDENTIFICATION DE TYPE DE MUR, PLANCHER, TOITURE, SE RÉFÉRER À ASSO
	IDENTIFICATION DE TYPE DE CLOISON, SE RÉFÉRER À ASSO
	RÉFÉRENCE EN ÉLEVATION
	RÉFÉRENCE EN COUPE
	DÉTAIL D'UN ÉLÉMENT SPÉCIFIQUE
	RÉFÉRENCE À UN NIVEAU
	NUMÉRO DE RÉVISION D'UN DESSIN
	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UNE PORTE OU D'UNE FENÊTRE
	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN FINI (VOIR TABLEAU DES FINIS)
	NOTE AU PLAN
	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN MOBILIER INTÉGRÉ
	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN ÉQUIPEMENT OU FOURNITURE
	IDENTIFICATION D'UN NIVEAU À UN POINT DONNÉ
	POINT DE VUE PHOTO

LÉGENDE ÉLECTRIQUE

SYMBOLE	DESCRIPTION
	PRISE DE COURANT 120V
	PRISE DE COURANT 120V @ 41" DU SOL
	PRISE DE COURANT 240V
	PRISE DE COURANT AVEC PORT USB INTÉGRÉ
	VENTILATEUR POUR SALLE DE BAIN
	PRISE INTERNET ET CÂBLE
	PRISE TÉLÉPHONIQUE
	PRISE POUR ASPIRATEUR CENTRAL
	AVERTISSEUR DE FUMÉE
	DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE (CO)
	PANNEAU D'ÉCLAIRAGE
	PANNEAU DE SORTIE (MURAL)
	PANNEAU DE SORTIE (PLAFOND)
	CAMERA
	PANNEAU ÉLECTRIQUE
	SORTIE D'ÉCLAIRAGE POUR PROJECTEUR SUR RAIL (VOIR LA LISTE DES LUMINAIRES POUR MODÈLE)
	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE FLOUORESCENT, (VOIR LA LISTE DES LUMINAIRES POUR MODÈLE)

LISTE DES INTERVENANTS

ARCHITECTE	INGÉNIEUR	BÂLLEUR
ÉTIENNE BERNIER ARCHITECTURE ÉTIENNE BERNIER ARCHITECTURE 774, RUE ST-JEAN QUÉBEC, QC G1R 3P9 TEL: (418) 476-6680 COURRIEL: INFO@ATELIER-EB.CA	THIBAUT FRAGUÉ, INC. 821 ANTONNE MALLETT, MONTREAL, QC H2V 2P6 TEL: (514) 399-7759 COURRIEL: THIBAUT.FRAGUE@GMAIL.COM	LES IMMEUBLES PORIER INC. DENIS PORIER 583, RUE DU COMMOORE, LEVIS, QC G1A 4E3 TEL: (418) 473-8696

PARC TEMPORAIRE PLACE FLEUR DE LYS

RUE SOUMANDE
552, BLD WILFRED-HAMEL
QUÉBEC, QC G1M 3E5 2021-21

CLIENT

TRUDEL
IMMOBILIÈRES
2600 AVENUE DU BOURG ROYAL,
QUÉBEC, QC G1E 5S7

ARCHITECTURE
ÉTIENNE BERNIER ARCHITECTURE
774, RUE ST-JEAN
QUÉBEC, QC G1R 3P9
418-476-6680

eba
ÉTIENNE BERNIER
ARCHITECTES

CONSULTANT

di.e.go
design tactique
104 400
MICHEL BOUCHARD

CONSULTANT

MOCOM
2600, AVENUE DU BOURG ROYAL, BUREAU 300,
QUÉBEC (QUÉBEC) G1E 5E7

LISTE DES FINIS

CODE	DESCRIPTION	MODÈLE	FOURNISSEUR
P1	PEINTURE	COULEUR À DÉTERMINER AVEC ARTISTE, VOIR RENDEZ-À-TITRE INDICATIF.	SICO
EX	RÉVÊTEMENT EXISTANT	-	-

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

NOTES GÉNÉRALES
LES DIMENSIONS APPARAISSANT AINSI QUE LES DOCUMENTS SONT APPROXIMATIVES ET DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AU CHANTIER PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. IL DÉPENDRA AVEC L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET/OU DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS QUI DES CONDITIONS DE CHANTIER. CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

REVISIONS

05 PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉVISÉ	2021-05-12
04 PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉVISÉ	2021-05-10
03 POUR INFORMATIONS	2021-04-28
02 PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION	2021-04-26
01 PRÉLIMINAIRE	2021-04-19

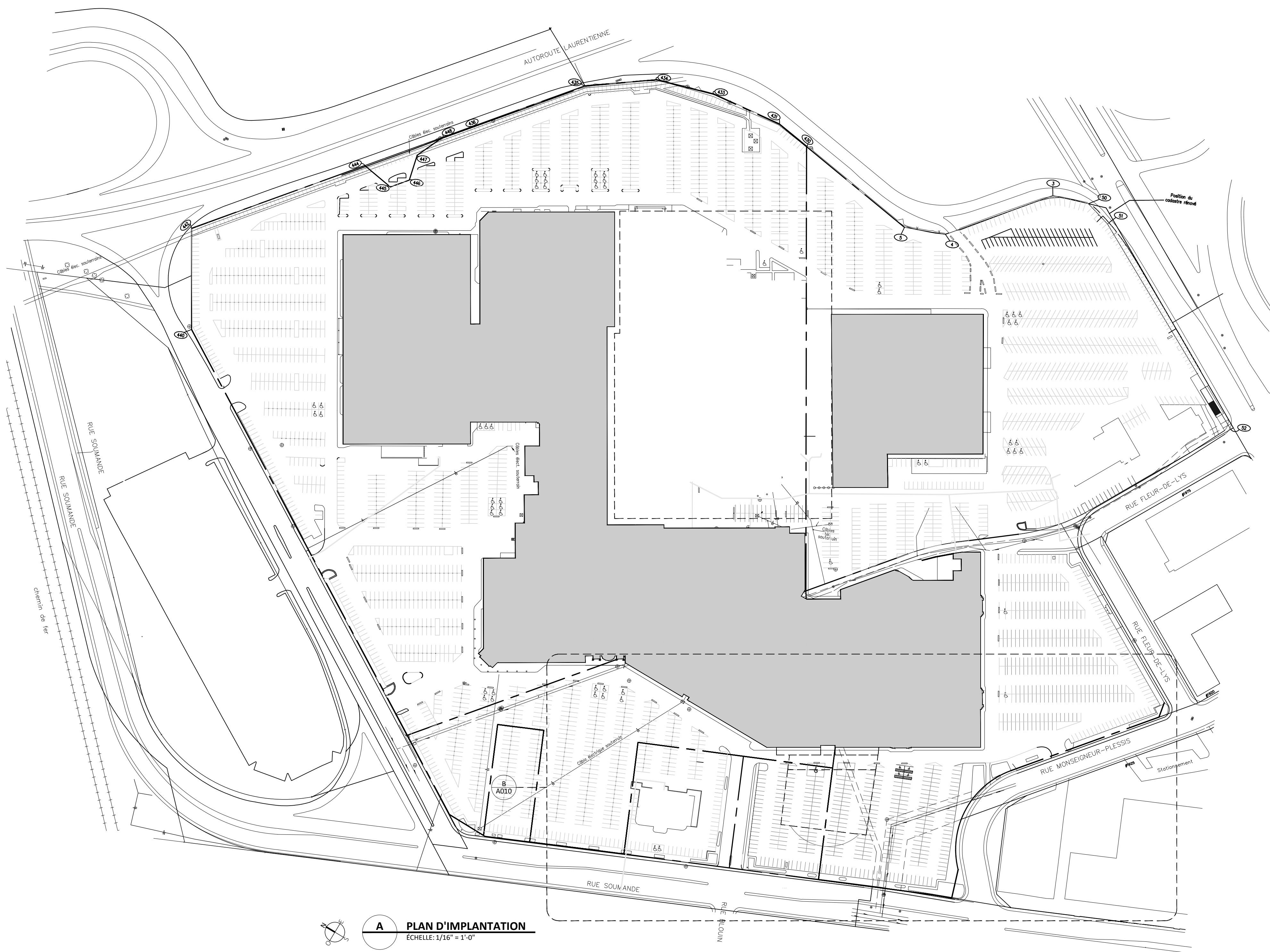
SEAU

ÉTAPE
POUR INFORMATION

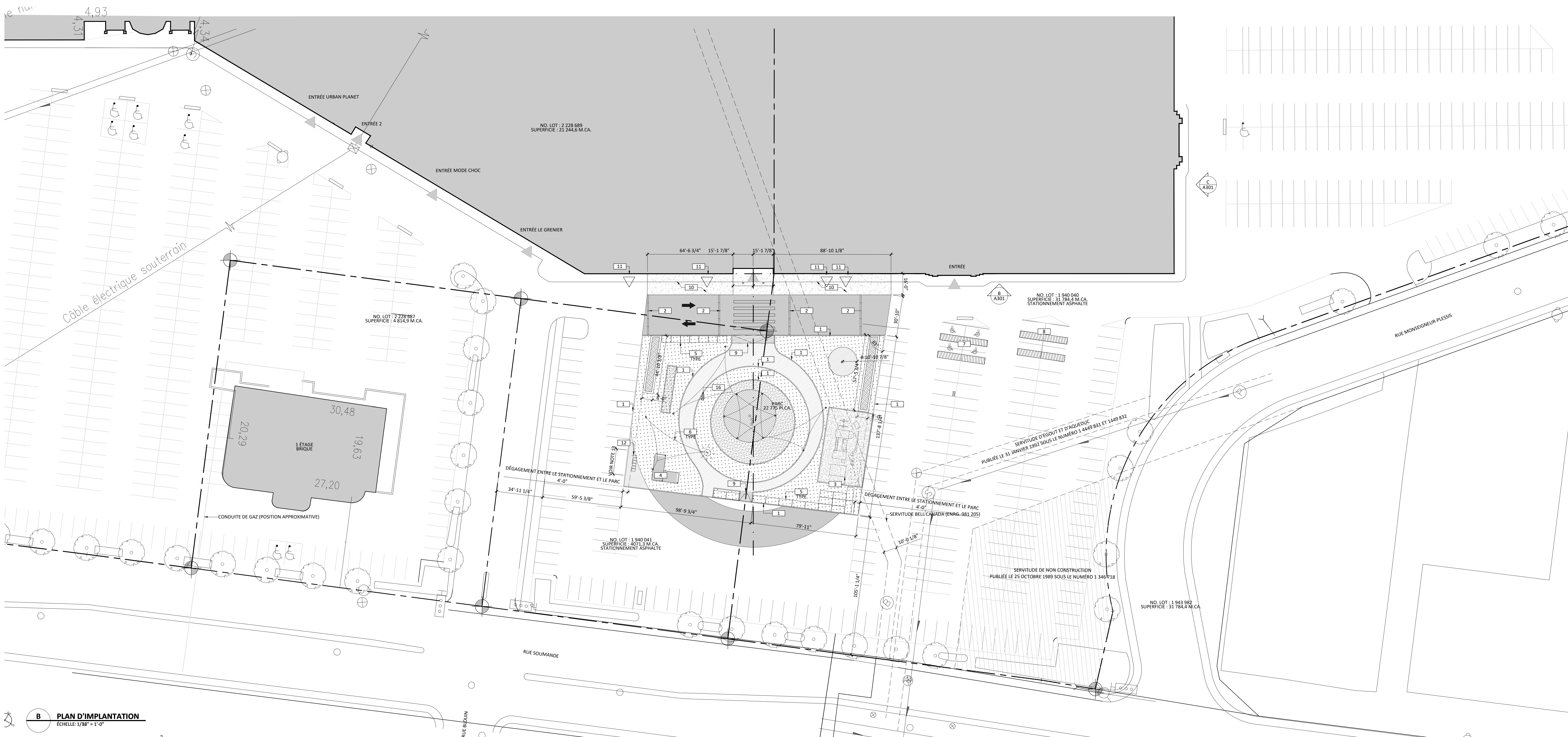
TITRE
RÉGLEMENTATION ET CNB

DESSINÉ PAR: É. BAUMANN, C. D'AMBOISE
EXAMINÉ PAR: M. CHARBONNEAU
DWG: 2131-A002_LIAISON

A002



A PLAN D'IMPLANTATION
Echelle 1/500 - 1/100



B PLAN D'IMPLANTATION
Echelle 1/200 - 1/100

LÉGENDE IMPLANTATION

SYMBOLE	DESCRIPTION
[Symbol]	ZONE GAZONNÉE
[Symbol]	TROTTOIR EN DALLE DE BÉTON AU SOL
[Symbol]	PLANTATION, AMÉNAGEMENT PAYSAGER
[Symbol]	PAVAGE DÉCORATIF PÉNÉTRABLE
[Symbol]	GRAVIER, DE TYPE GALLETES DE RIVIÈRE
[Symbol]	SABLE
[Symbol]	FIBRE DE CÉLÈRE, PROFONDEUR DE 500. SELON RECOMMANDATION DU FABRICANT DE FEU ET RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR
[Symbol]	ZONE D'ASPHALTE PENTE, COULEUR À DÉTERMINER
[Symbol]	PLATEFORME EN PLANCHE DE BOIS TRAITÉ
[Symbol]	BÂTIMENT EXISTANT
[Symbol]	ENTRÉE
[Symbol]	ISSUE
[Symbol]	BORNE DE TERRAIN
[Symbol]	FILS ÉLECTRIQUE
[Symbol]	ORIENTATION

NOTES GÉNÉRALES

1. AUCUNE MESURE NE PEUT ÊTRE PRISÉ DIRECTEMENT AU PLAN. AVOIR L'ARCHITECTE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.
2. L'AMÉNAGEMENT DE CHANTIER DOIT ÊTRE CONCORDANCE SUR PLACE SELON LES BESOINS DU PROJET ET LES CONTRAINTES DU SITE ET/OU DU BÂTIMENT EXISTANT.
3. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE PROTÉGER LES LIEUX DE MANÈRE ADOQUATE TOUT AU LONG DU CHANTIER.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE ET/OU PROVINCIALE CONCERNANT LA CIRCULATION, LES VÉGÉTATIONS ET LE STATIONNEMENT À PROXIMITÉ DU SITE.
5. L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER TOUTES LES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR AVEC LES PROFESSIONNELS DE TOUTES DIMENSIONS OU NON-CONCORDANTE.
6. L'ENTREPRENEUR DOIT SIGNALER TOUTES NON-CONCORDANCES DES PLANS ENTRE PROFESSIONNELS.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE IMPLANTER LE BÂTIMENT PAR UN APPRÊTEUR GÉOMÈTRE. TOUTES NON-CONCORDANCES AVEC LES PLANS OU DIFFÉRENCES TOPOGRAPHIQUES DEVONT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS CONCERNÉS.
8. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES FONDATIONS SONT CONVENABLEMENT PROTÉGÉES CONTRE LE GEL.
13. PROTÉGER LES PLANTATIONS ET LES ARBRES EXISTANTS DURANT LES TRAVAUX. PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR LES CONSERVER.
14. SE RÉFÉRER AUX PLANS DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE POUR TOUTS LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS.
15. PRÉVOIR LA PRÉPARATION DU SOL SELON LES TRAVAUX À EFFECTUER.
16. SE RÉFÉRER AU PLAN DE L'INGÉNIEUR CIVIL POUR LES PENTES, LE DRAINAGE, L'ASPHALTAGE, LE PAVAGE, LES BÂTIMENTS OU AUTRE AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR.

DESCRIPTION DU PROJET

CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UN PARC ET UNE MURALE TEMPORAIRE LE TEMPS DES TRAVAUX (2023) À PLACER FLEUR DE LYS. LE PARC EST COMPOSÉ D'ESPACE POUR MANGER, DE FEU POUR ENFANT (CARRÉ DE SABLE ET MODÈLE DE FEU), DE PLANTATION ET DE CONTENEUR.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

SELON LE RÉGLEMENT PVQ 2400 DE LA MUNICIPALITÉ DE QUÉBEC, ZONE Z3-403MB.

USAGES AUTORISÉS: H1 LOGEMENT, C1 SERVICES ADMINISTRATIFS, C2 VENTE AU DÉTAIL ET SERVICES, C3 RESTAURANT, P3 ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ SANS HÉBERGEMENT, R1 PARC.

1. MARGES MINIMALES GÉNÉRALES:
 - AVANT: 8.00 MÈTRES
 - LATÉRALES: 4.50 MÈTRES / 9.00
 - ARRIÈRE: 6.00 MÈTRES
2. HAUTEUR:
 - MINIMALE: 7.50 MÈTRES
 - MAXIMALE: 15.00 MÈTRES

NOTES SPÉCIFIQUES

- CES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DE SÉRIES A010:
1. BESOIN DE 6000 EN PROCHE.
 2. SOL D'AVANT AMOVIBLE.
 3. MODULE DE FEU POUR ENFANT. VOIR FEUILLE A100.
 4. DEUX CONTENEURS 5'X20'. VOIR FEUILLE A100.
 5. ÉCHAFFAUDAGE. VOIR FEUILLE A100.
 6. VOLAGES ACCROCHÉS À DES POUTEAUX DE TÉLÉPHONE.
 7. RELOCALISATION DES CASIS DE STATIONNEMENT POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE.
 8. RELOCALISATION CASIS POUR FAMILLE.
 9. BAISSE D'ACCÈS EN BOIS POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE.
 10. TROTTOIRS EN BÉTON POUR ACCUEILLIR DES TERRASSES.
 11. NOUVELLE PORTE DE GARAGE. DEMANDE DE PERMIS DISTRICT DE CETTE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION.
 12. 3 MODULES DOUBLE POURBÈLE RECYCLAGE.
 13. PRÉVOIR L'ANNULATION DES CASIS DE STATIONNEMENT POUR L'ACCÈS AU CANNON À DÉMÊT.
 14. AXES DE RÉFÉRENCE POUR LES COTATIONS.
 15. MURALE RÉALISÉ PAR UN ARTISTE. VOIR DÉTAILS FEUILLE A100.
 16. EMPACEMENT DU PLUSARD EXISTANT. DIMENSION DE 1"7/8 X 3"3/8. MEMBRANE GÉOTEXTILE AVEC FEU DE GRABIER 1" NET AU POINTOUR DU PLUSARD. VOIR FEUILLE A101 POUR DIMENSION ET EMPACEMENT.

PARC TEMPORAIRE PLACE FLEUR DE LYS

552, BVD WILFRIED-HAMEL
QUÉBEC, QC, G1M 3S5 2023-21



TRUDEL IMMOBILIERS
2600 AVENUE DU BOURG ROYAL,
QUÉBEC, QC G1C 5S7

ARCHITECTURE
ÉTIENNE BERNIER ARCHITECTURE
774, RUE ST-JEAN
QUÉBEC, QC G1R 3P9
418-476-6680

CONSULTANT
di.e.go
design tactique
144 400
MICHEL BOUCHARD

CONSULTANT
MOCOM
2600, AVENUE DU BOURG ROYAL, BUREAU 300,
QUÉBEC (QUÉBEC) G1C 5S7

CONSULTANT
MOCOM
144 400
MICHEL BOUCHARD

NOTES GÉNÉRALES

1. AUCUNE MESURE NE PEUT ÊTRE PRISÉ DIRECTEMENT AU PLAN. AVOIR L'ARCHITECTE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.
2. L'AMÉNAGEMENT DE CHANTIER DOIT ÊTRE CONCORDANCE SUR PLACE SELON LES BESOINS DU PROJET ET LES CONTRAINTES DU SITE ET/OU DU BÂTIMENT EXISTANT.
3. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE PROTÉGER LES LIEUX DE MANÈRE ADOQUATE TOUT AU LONG DU CHANTIER.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE ET/OU PROVINCIALE CONCERNANT LA CIRCULATION, LES VÉGÉTATIONS ET LE STATIONNEMENT À PROXIMITÉ DU SITE.
5. L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER TOUTES LES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR AVEC LES PROFESSIONNELS DE TOUTES DIMENSIONS OU NON-CONCORDANTE.
6. L'ENTREPRENEUR DOIT SIGNALER TOUTES NON-CONCORDANCES DES PLANS ENTRE PROFESSIONNELS.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE IMPLANTER LE BÂTIMENT PAR UN APPRÊTEUR GÉOMÈTRE. TOUTES NON-CONCORDANCES AVEC LES PLANS OU DIFFÉRENCES TOPOGRAPHIQUES DEVONT ÊTRE SIGNALÉES AUX PROFESSIONNELS CONCERNÉS.
8. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES FONDATIONS SONT CONVENABLEMENT PROTÉGÉES CONTRE LE GEL.
13. PROTÉGER LES PLANTATIONS ET LES ARBRES EXISTANTS DURANT LES TRAVAUX. PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR LES CONSERVER.
14. SE RÉFÉRER AUX PLANS DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE POUR TOUTS LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS.
15. PRÉVOIR LA PRÉPARATION DU SOL SELON LES TRAVAUX À EFFECTUER.
16. SE RÉFÉRER AU PLAN DE L'INGÉNIEUR CIVIL POUR LES PENTES, LE DRAINAGE, L'ASPHALTAGE, LE PAVAGE, LES BÂTIMENTS OU AUTRE AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR.

DESCRIPTION DU PROJET

CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UN PARC ET UNE MURALE TEMPORAIRE LE TEMPS DES TRAVAUX (2023) À PLACER FLEUR DE LYS. LE PARC EST COMPOSÉ D'ESPACE POUR MANGER, DE FEU POUR ENFANT (CARRÉ DE SABLE ET MODÈLE DE FEU), DE PLANTATION ET DE CONTENEUR.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

SELON LE RÉGLEMENT PVQ 2400 DE LA MUNICIPALITÉ DE QUÉBEC, ZONE Z3-403MB.

USAGES AUTORISÉS: H1 LOGEMENT, C1 SERVICES ADMINISTRATIFS, C2 VENTE AU DÉTAIL ET SERVICES, C3 RESTAURANT, P3 ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ SANS HÉBERGEMENT, R1 PARC.

1. MARGES MINIMALES GÉNÉRALES:
 - AVANT: 8.00 MÈTRES
 - LATÉRALES: 4.50 MÈTRES / 9.00
 - ARRIÈRE: 6.00 MÈTRES
2. HAUTEUR:
 - MINIMALE: 7.50 MÈTRES
 - MAXIMALE: 15.00 MÈTRES

NOTES SPÉCIFIQUES

- CES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DE SÉRIES A010:
1. BESOIN DE 6000 EN PROCHE.
 2. SOL D'AVANT AMOVIBLE.
 3. MODULE DE FEU POUR ENFANT. VOIR FEUILLE A100.
 4. DEUX CONTENEURS 5'X20'. VOIR FEUILLE A100.
 5. ÉCHAFFAUDAGE. VOIR FEUILLE A100.
 6. VOLAGES ACCROCHÉS À DES POUTEAUX DE TÉLÉPHONE.
 7. RELOCALISATION DES CASIS DE STATIONNEMENT POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE.
 8. RELOCALISATION CASIS POUR FAMILLE.
 9. BAISSE D'ACCÈS EN BOIS POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE.
 10. TROTTOIRS EN BÉTON POUR ACCUEILLIR DES TERRASSES.
 11. NOUVELLE PORTE DE GARAGE. DEMANDE DE PERMIS DISTRICT DE CETTE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION.
 12. 3 MODULES DOUBLE POURBÈLE RECYCLAGE.
 13. PRÉVOIR L'ANNULATION DES CASIS DE STATIONNEMENT POUR L'ACCÈS AU CANNON À DÉMÊT.
 14. AXES DE RÉFÉRENCE POUR LES COTATIONS.
 15. MURALE RÉALISÉ PAR UN ARTISTE. VOIR DÉTAILS FEUILLE A100.
 16. EMPACEMENT DU PLUSARD EXISTANT. DIMENSION DE 1"7/8 X 3"3/8. MEMBRANE GÉOTEXTILE AVEC FEU DE GRABIER 1" NET AU POINTOUR DU PLUSARD. VOIR FEUILLE A101 POUR DIMENSION ET EMPACEMENT.




ÉTIENNE BERNIER
ARCHITECTE
2023-05-13

ÉTAPE POUR INFORMATION

TITRE: **IMPLANTATION**

DESSINÉ PAR: É. BAUMANN, C. D'AMBOISE
ESQUISSÉ PAR: M. CHARBONNEAU
DWA6: 2131-030_14446

A010



LEGENDE IMPLANTATION

SYMBOLE	DESCRIPTION
[Symbol]	ZONE GAZONNÉE
[Symbol]	TROTTOIR EN DALLE DE BÉTON AU SOL
[Symbol]	PLANTATION, AMÉNAGEMENT PAYSAGER
[Symbol]	PAVAGE DÉCORATIF PÉREMBLE
[Symbol]	GRAVELLÉ DE TYPE GALLETTS DE RIVIÈRE
[Symbol]	SABLE
[Symbol]	FIBRE DE CÉLÉ, PROFONDEUR DE 3\"/>
[Symbol]	ZONE D'ASPHALTE PENTE, COULEUR À DÉTERMINER
[Symbol]	PLATEFORME EN PLAQUE DE BOIS TRAITÉ
[Symbol]	BÂTIMENT EXISTANT

LEGENDE GRAPHIQUE (RÉSUMÉ)

SYMBOLE	DESCRIPTION
[Symbol]	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN FINI, VOIR LISTE DES FINIS SUR A002.
[Symbol]	NOTES AU PLAN
[Symbol]	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN MOBILIER INTÉRIEUR, VOIR LISTE SUR A002 ET SÉRIE A003.
[Symbol]	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN ÉQUIPEMENT OU FOURNITURE, VOIR LISTE SUR A003.

- NOTES GÉNÉRALES**
- LES LÉGENDES GRAPHIQUES, LISTE D'ÉQUIPEMENTS, DE MOBILIERS INTÉGRÉS ET DE MATÉRIAUX DE FINITION SE RÉFÈRENT À LA SÉRIE A002.
 - AUCUNE MESURE PEUT ÊTRE PRISÉ DIRECTEMENT AU PLAN, AVEC L'ARCHITECTE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.
 - SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTES LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT DE TYPE A1.
 - INSTALLER DU DYPSE HYDROLYSE DANS LES SALLES DE BAIN. INSTALLER UN PANNEAU DE BÉTON LÉGER SOUS LES SURFACES MURALES DE CÉRAMIQUE.
 - POUR RINER ET INSTALLER LES FONDUS DE VISSAGE EN CONTREPLAQUE NECESSAIRES A LA FIXATION DES MOBILIERS ET/OU ÉQUIPEMENTS SELON LES CHARGES À SOUTENIR.
 - L'ENTREPRENEUR DEVA ASSURER LA COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS CORPS DE MÉTIERS, AVEC LES PRÉFÉRENCES ET/OU LES DÉTERMINATIONS NON CONCORDANCE.
 - ASSURER UN DÉGAGEMENT ENTRE TOUT MOBILIER INTÉRIEUR ET LES APPAREILS DE CHAUFFAGE.
 - LA POSITION PRÉCISE DES APPAREILS DE PLUMBAGE ET DES LUMIÈRES DEVA ÊTRE RÉVISÉE SUR PLACE AVEC LES CLIENTS AVANT LES TRAVAUX.
 - TOUTS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DEVONT ÊTRE SPÉCIFIÉS ET VALIDÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE. IL S'AGIRA À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR DE FOURNIR DES PLANS SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE, CEUX CI DEVRONT ÊTRE TRANSMIS À L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

- NOTES SPÉCIFIQUES**
- LES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DES SÉRIES A100, A101 ET A102.
- CONTENU EN ÉLÉMENTS DE BOIS TRAITÉ ÉP0. INSTALLER AFIN QUE LES NIVEAUX SOIENT ÉGAUX.
 - DEUX CONTENEURS DE 8\"/>
 - MODULE D'ÉCHAUFFAGE 3\"/>
 - MODULE TEL QUE 1\"/>
 - LE DÉCORAGE DE MOTIFS VERDURE EN CONTREPLAQUE EN LIEN AVEC LA MURALE. HAUTEUR MINIMALE 8\"/>
 - CHASSE DE TYPE ABRONCKACK EN BOIS PEINT TEL QUE P1.
 - MODULE DE JEU PAR CLIENT, HORS MANDAT.
 - POTEAU DE TÉLÉPHONE EN BOIS ANCRÉ DANS LE SOL SERVANT À SOUTENIR LES ÉCLAIRAGES ET HAUTEUR DES VOILES TENDUES ENTRE 10 ET 15 PIEDS.
 - RAMPE POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE PENTE DE 5% EN BOIS.
 - BAC DE PLANTATION EN BOIS.
 - FOYER AU GAZ, ALIMENTATION À PRÉVOIR, MONTÉ AU DONN DU CLIENT.
 - TERRAIN DE RÉFÉRENCE.
 - POT AVEC PLANTES.
 - EMPLACEMENT POUR FOODTRUCK.
 - DOSS D'AVANCE AMOVIBLE COULEUR À DÉTERMINER SELON COULEURS DE LA FRESQUE, VOIR ENTREPRENEUR.
 - TOILE SOLAIRE TENDUE VOIR ENTREPRENEUR.
 - TABLE COMMUNE EN BOIS PEINT FORÉE DANS LES ÉCHAFALDAGES AVEC VOLAGE PARE-SOLEIL, VOIR ENTREPRENEUR.
 - BANDE DE PEINTURE INDICANT LA TRAVERSE PIÉTONNE.
 - BANC EN BOIS PEINT.
 - MODULES DE POUBELLE ET DE RECYCLAGE.
 - LAMPADAIRE EXISTANT UTILISÉ POUR L'ÉCLAIRAGE DES TOILES.
 - GUÉRANDE LUMINEUSE À DEL DE TYPE "STRING LIGHT 4\"/>
 - EMPLACEMENT DU FUSIARD EXISTANT, DIMENSION DE 17\"/>

PARC TEMPORAIRE PLACE FLEUR DE LYS
RUE SOUMANDE
552, BVD WILFRED HAMEL
QUÉBEC, QC, G1M 3S5 2023-11

CLIENT
TRUDEL
TRUDEL IMMOBILIERS
2600 AVENUE DU BOURG ROYAL,
QUÉBEC, QC G1C 5S7

ARCHITECTURE
ÉTIENNE BERNIER ARCHITECTURE
774, RUE ST-JEAN
QUÉBEC, QC, G1R 3P9
418-476-6680

eba
ÉTIENNE BERNIER
architecte

CONSULTANT
di.e.go
design tactique
614 400
MICHEL BOUCHARD

CONSULTANT
MOCOM
MOCOM
2600, AVENUE DU BOURG ROYAL, BUREAU 100,
QUÉBEC (QUÉBEC) G1C 5S7

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

NOTES GÉNÉRALES
LES DIMENSIONS APPARUSSANT AUX DOCUMENTS SONT APPROXIMATIVES ET DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉES AU CHANTIER PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. IL DEVA AVER L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE TOUTE DIMENSION, BRÈRE ET/OU DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS DES CONDITIONS DE CHANTIER. CES DISSONS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

REVISIONS

NO	DESCRIPTION	DATE
05	PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉVISÉ	2023-05-12
04	PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉVISÉ	2023-05-10
03	PLANS POUR INFORMATIONS	2023-04-28
02	PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION	2023-04-26
01	PRÉLIMINAIRE	2023-04-19

SEAU
Ordre des architectes du Québec
ÉTIENNE BERNIER
ARCHITECTE
4 609
2023-05-12

ÉTAPE
POUR INFORMATION

TITRE
PLAN POUR CONSTRUCTION

DESSINÉ PAR: É. BAUMANN, C. D'AMBOISE
ÉQUANÉ PAR: M. CHARBONNEAU
DWA6: 2131-A100_A1A01

LÉGENDE GRAPHIQUE (RÉSUMÉ)

SYMBOLE	DESCRIPTION
	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN MEUBLE INTÉGRÉ. VOIR LISTE DES FINIS SUR A002.
	NOTES AU PLAN.
	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN MEUBLE INTÉGRÉ. VOIR LISTE SUR A002 ET SÉRIE A000.
	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN ÉQUIPEMENT OU FOURNITURE. VOIR LISTE SUR A003.

NOTES GÉNÉRALES

- NG.1. LES LÉGENDES GRAPHIQUES, LISTE D'ÉQUIPEMENTS, DE MOBILS INTÉGRÉS ET DE MOBILS INTÉGRÉS. VOIR LISTE SUR A002 ET SÉRIE A000.
- NG.2. AUCUNE MESURE PEUT ÊTRE PRIS DIRECTEMENT AU PLAN. AVOUS L'ARCHITECTE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.
- NG.3. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTS LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT DE TYPE A1.
- NG.4. INSTALLER DU GIPS HYDROUSÉ DANS LES SALLES DE BAIN. INSTALLER UN PANEAU DE BÉTON LÉGER SOUS LES SURFACES MURALES DE CÉRAMIQUE.
- NG.5. FOURNER ET INSTALLER LES FONDIS DE VISSAGE EN CONTRAFORTS NÉCESSAIRES À LA FIXATION DES MOBILS ET/OU ÉQUIPEMENTS SELON LES CHARGES À SUPPORTER.
- NG.6. L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LA COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS CORPS DE MÉTIER. AVOUS LES PROFESSIONNELS DE TOUTE NON CONCERNANCE.
- NG.7. ASSURER UN DÉGAGEMENT ENTRE TOUT MOBILS INTÉGRÉS ET LES APPAREILS DE CHAUFFAGE.
- NG.8. LA POSITION EXACTE DES APPAREILS DE PLOMBERIE ET DES LUMIÈRES DOIT ÊTRE REVUE SUR PLACE AVEC LES CLIENTS AVANT LES TRAVAUX.
- NG.9. TOUTS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DEVONT ÊTRE SPÉCIFIÉS ET VALIDÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE. IL SERA À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR DE FOURNIR DES PLANS SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE. CEUX CI DEVONT ÊTRE TRANSMIS À L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

NOTES SPÉCIFIQUES

- CES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DES SÉRIES A000, A000 et A000.
101. CONTOUR EN ÉLÉMENTS DE BOIS TRAITÉ SP0. INSTALLER AVEC QUE LES NIVEAUX SONT ÉGAUX.
 102. DEUX CONTENEURS DE 80L X 200L SUPERPOSÉS. VOIR CLIENT.
 103. MODULE D'ÉCHAUFFAGE SRP XSR X200L. MODÈLE TEL QUE M4000000000 PAR MÉTALTECH COULEUR GALVANISÉ. LES ÉCHAUFFAGES SONT UTILISÉS POUR L'ÉCHAUFFAGE DE MOTRS VISUELS EN CONTRAFORTS POINT EN LIEN AVEC LA MURALE. HAUTEUR MAXIMALE 800. VALIDER AVEC ING LA STRUCTURE ET LE MODULE D'ÉCHAUFFAGE.
 104. CHASSE DE TYPE ADRONACK EN BOIS PEINT TEL QUE P1.
 105. MODULE DE JEU PAR CLIENT, HORS MANDAT.
 106. POTEAU DE TÉLÉPHONE EN BOIS ANCRÉ DANS LE SOL SERVANT À SOUTENIR LES ÉCLAIRAGES ET HAUTEUR DES VOILES TENDUES ENTRE 10 ET 15 PIEDS.
 107. RAMPE POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE PENTE DE 5% EN BOIS.
 108. BAC DE PLANTATION EN BOIS.
 109. Foyer au gaz. ALIMENTATION À PRÉVOIR. MODÈLE AU CHOIX DU CLIENT.
 110. TERRAIN DE CÉRAMIQUE.
 111. POT AVEC PLANTES.
 112. EMPLACEMENT POUR FOODTRUCK.
 113. DQS 0FANE AMOVIBLE COULEUR À DÉTERMINER SELON COULEUR DE LA FRESCUE. VOIR ENTREPRENEUR.
 114. TONNE SQUARE TENDU. VOIR ENTREPRENEUR.
 115. TABLE COMMUNE EN BOIS PEINT FIXÉE DANS LES ÉCHAUFFAGE AVEC VOLAGE PARRE-SOLEIL. VOIR ENTREPRENEUR.
 116. BANDE DE PEINTURE INDICANT LA TRAVERSE PIÉTONNE.
 117. BANC EN BOIS PEINT.
 118. MODULES DE BOUEILLE ET DE RECYCLAGE.
 119. LAMPADAIRE EXISTANT UTILISÉ POUR L'ÉCHAUFFAGE DES TONNES.
 120. GUILLANDE LUMINEUSE À DEL DE TYPE "STRING LIGHT 40" DE 24,80M (82 FT).
 121. EMPLACEMENT DU PUSARD EXISTANT. DIMENSION DE 1"75" X 3"37". MAMBRANE GÉOTEKTE AVEC ET DE GRAVIER 20" NET AU POURTOUR DU PUSARD.

PARC TEMPORAIRE PLACE FLEUR DE LYS

RUE SOUMANDE
552, BLD WILFRIED-HAMEL
QUÉBEC, QC, G1M 3E5 2023-01




TRUDEL MOBILLES
2600 AVENUE DU BOURG ROYAL,
QUÉBEC, QC G1C 5S7

ARCHITECTURE
ÉTIENNE BERNIER ARCHITECTURE
774, RUE ST-JEAN
QUÉBEC, QC G1R 3P9
418-476-6680

CONSULTANT
di.e.go
design tactique
141 400
MICHEL BOUCHARD

CONSULTANT
MOCOM
2600, AVENUE DU BOURG ROYAL, BUREAU 100,
QUÉBEC (QUÉBEC) G1C 5S7



B PLAN D'AMÉNAGEMENT
ÉCHELLE 1/8" = 1'-0"



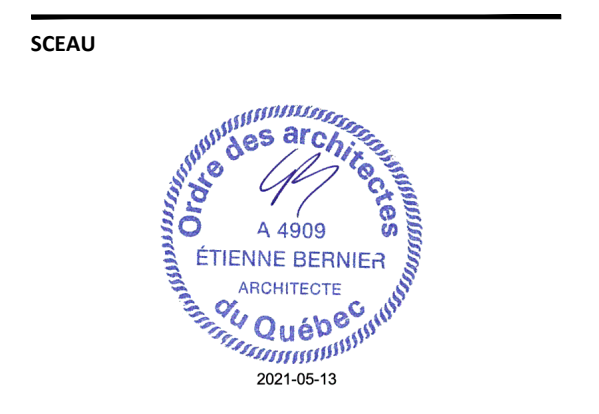
IMAGE 1
ÉCHELLE: N.A.

IMAGE À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

NOTES GÉNÉRALES
LES DIMENSIONS APPARAISSANT AINSI DOCUMENTS SONT APPROXIMATIVES ET DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR CHANTIER. LE CLIENT ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. IL SERA AVEC L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE TOUTE DIRECTION, BRÈRE ET/OU DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS OU DES CONDITIONS DE CHANTIER. CES DÉSACCORDS SONT LA PROPRÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

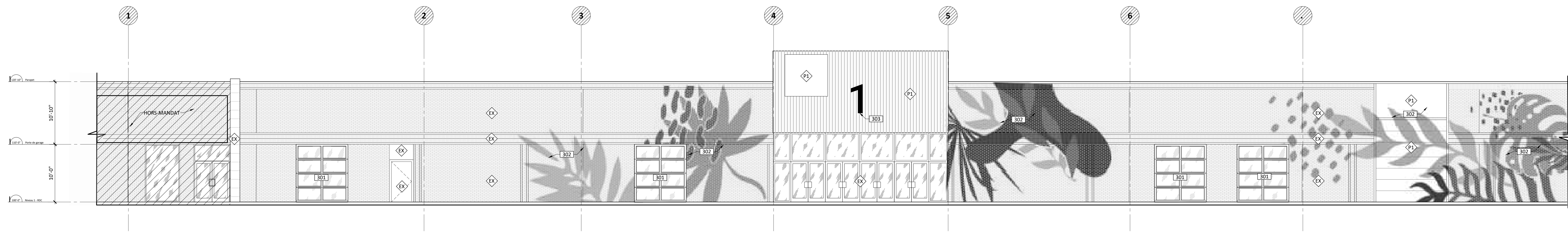
REVISIONS	
05 PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉVISÉ	2023-05-12
04 PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉVISÉ	2023-05-10
03 POUR INFORMATIONS	2023-04-28
02 PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION	2023-04-06
01 PRÉLIMINAIRE	2023-04-19



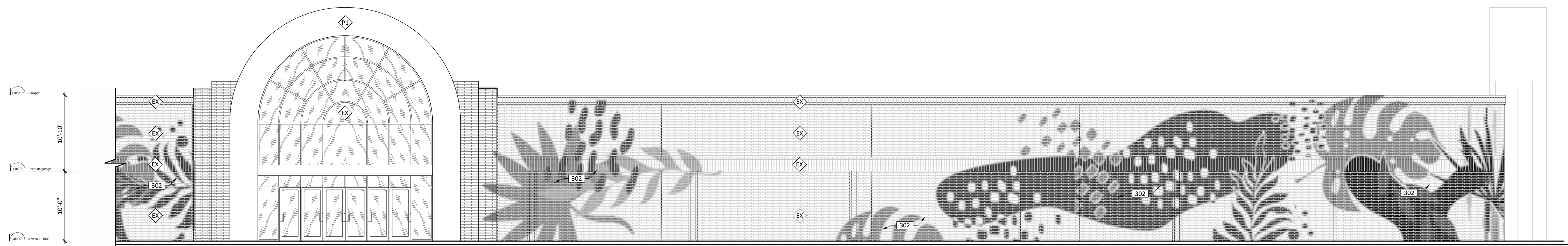
ÉTAPE POUR INFORMATION

TITRE PLAN D'AMÉNAGEMENT

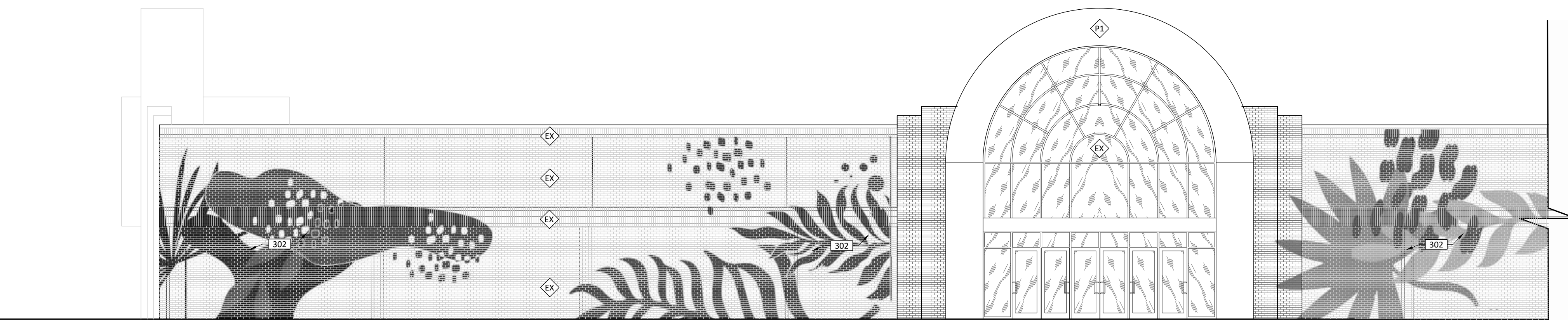
DESSINÉ PAR: É. BAUMANN, C. D'ARMOISE
EXAMINÉ PAR: M. CHARBONNEAU
DWG: 2103-A000_10A00



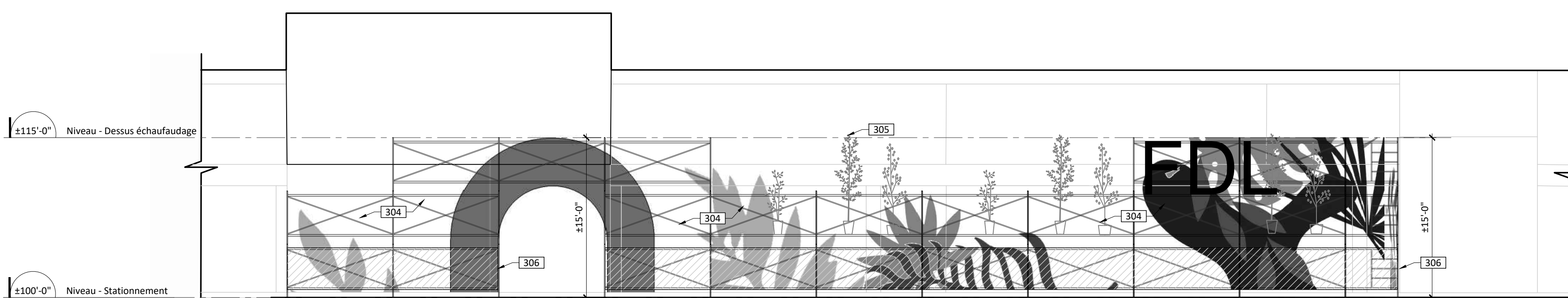
A ÉLEVATION SUD-OUEST
ÉCHELLE: 1/16" = 1'-0"



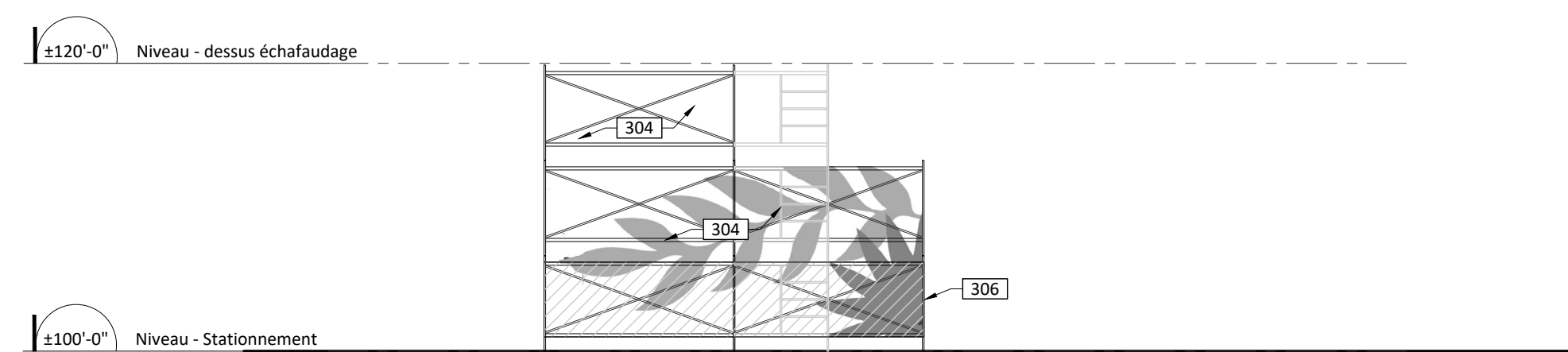
B ÉLEVATION SUD-OUEST
ÉCHELLE: 1/16" = 1'-0"



C ÉLEVATION
ÉCHELLE: 1/16" = 1'-0"



D ÉLEVATION - ÉCHAFAUDAGE
ÉCHELLE: 1/16" = 1'-0"



E ÉLEVATION - ÉCHAFAUDAGE
ÉCHELLE: 1/16" = 1'-0"

CODE	DESCRIPTION	MODELE	FOURNISSEUR
P1	PEINTURE	COULEUR À DÉTERMINER AVEC ARTISTE. VOIR RENDUS À TITRE INDICATIF.	SICO
EX	RÉVÊTEMENT EXISTANT	-	-

LÉGENDE GRAPHIQUE (RÉSUMÉ)

SYMBOLE	DESCRIPTION
◇	NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN FINI. VOIR LISTE DES FINIS SUR A302.
□	NOTES AU PLAN

NOTES GÉNÉRALES

- NG.1. LES LÉGENDES GRAPHIQUES ET LISTE DE MATÉRIAUX DE FINITION SE RETROUVENT TOUTES SUR LA FEUILLE A302.
- NG.2. AUCUNE MESURE PEUT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT AU PLAN. AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.
- NG.3. TOUTS LES FINIS SONT AU CHOIX DES CLIENTS ET/OU DE L'ARCHITECTE.
- NG.4. L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIER DES ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE DU CLIENT ET/OU DE L'ARCHITECTE.
- NG.5. LES RÉVÊTEMENTS DOIVENT ÊTRE DROITS, DE NIVEAU, D'ÉQUERRE ET DE TEXTURE ÉGALE.
- NG.6. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉPARER DES SURFACES NECESSAIRES À CHAQUE FINI OU RÉVÊTEMENT. SE RÉFÉRER AUX NOMMES DES FABRICANTS.
- NG.7. L'ENTREPRENEUR DEVA INSTALLER DES MOULURES DE FINITION ENTRE CHAQUE RÉVÊTEMENT OU AUX INTERSECTIONS. NE PAS SE LIMITER AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS AUCIENS. À COORDONNER SUR PLACE. SE RÉFÉRER AUX MÉTHODES D'INSTALLATION DU FABRICANT.
- NG.8. TOUTS LES ÉQUIPEMENTS APPARENTS, TELS QUE LES GRILLES DE VENTILATION, DOIVONT ÊTRE DE LA MÊME COULEUR QUE LA SURFACE ADJACENTE. À COORDONNER AVEC LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.
- NG.9. COORDONNER LA POSITION ET LA DIMENSION DES ÉQUIPEMENTS EN REGAGE ET AU TOUT. AVISER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE NON-COINCIDANCE OU CONFLIT.

NOTES SPÉCIFIQUES

- LES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DES SÉRIES A300 ET A301.
301. NOUVELLE PORTE DE GARAGE. VOIR DEMANDE DE PERMIS DISTINCTE.
 302. PRÉVOIR DES MOTIFS VÉGÉTAUX PEINTS. COULEUR, DÉTAIL TECHNIQUE ET POURCENTAGE DE RECOURVEMENT À VENIR, SELON L'ARTISTE SÉLECTIONNÉ.
 303. NOUVELLE ENSEIGNE. DEMANDE DE PERMIS DISTINCTE.
 304. MOUULE D'ÉCHAFAUDAGE SPIR SPIR. MOUULE TEL QUE M-HANPODOUPO. PAR METALTECH COULEUR GALVANISÉ. LES ÉCHAFAUDAGES SONT EN TOUTE OMISSION. BRULER L'ACROCHAGE DE MOTIFS VÉGÉTAUX EN CONTRAPOSÉ. PRIET EN LES AVEC LA MOUULE HAUTEUR MAXIMALE 30P. VALIDER AVEC ING LA STRUCTURE ET LE MOUULE D'ÉCHAFAUDAGE.
 305. PLANTES EN POTS FIXÉS SÛUREMENT AUX MURS.
 306. TOILE TRANSLUCIDE EN PARTIE BASSE POUR EMPÊCHER L'ACCÈS.

PARC TEMPORAIRE PLACE FLEUR DE LYS
RUE SOUMANDE
552, BVD WILFRED-HAMEL
QUÉBEC, QC, G1M 3E5 2023-21

CLIENT



TRUDEL MARBLES
2600 AVENUE DU BOURG ROYAL,
QUÉBEC, QC G1E 5P7

ARCHITECTURE
ÉTIENNE BERNIER ARCHITECTURE
774, RUE ST-JEAN
QUÉBEC, QC, G1R 3P9
418-476-4640

eba
étienne bernier
architectes

CONSULTANT

di.e.go
design tactique
144 400
MICHEL BOUCHARD

CONSULTANT

MOCOM
2600, AVENUE DU BOURG ROYAL, BUREAU 300,
QUÉBEC (QUÉBEC) G1E 5P7

LES DIMENSIONS APPARAISSANT AUX DOCUMENTS SONT APPROXIMATIVES ET DOIVONT ÊTRE VÉRIFIÉES AU CHANTIER PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. IL DEVA AVISER L'ARCHITECTE AVANT TOUTE DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS OU DES CONDITIONS DE CHANTIER. CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

NOTES GÉNÉRALES
LES DIMENSIONS APPARAISSANT AUX DOCUMENTS SONT APPROXIMATIVES ET DOIVONT ÊTRE VÉRIFIÉES AU CHANTIER PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. IL DEVA AVISER L'ARCHITECTE AVANT TOUTE DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS OU DES CONDITIONS DE CHANTIER. CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

REVISIONS

05 PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉVISÉ	2021-05-12
04 PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉVISÉ	2021-05-10
03 POUR INFORMATIONS	2021-04-28
02 PLANS POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION	2021-04-26
01 PRÉLIMINAIRE	2021-04-19

SEAU

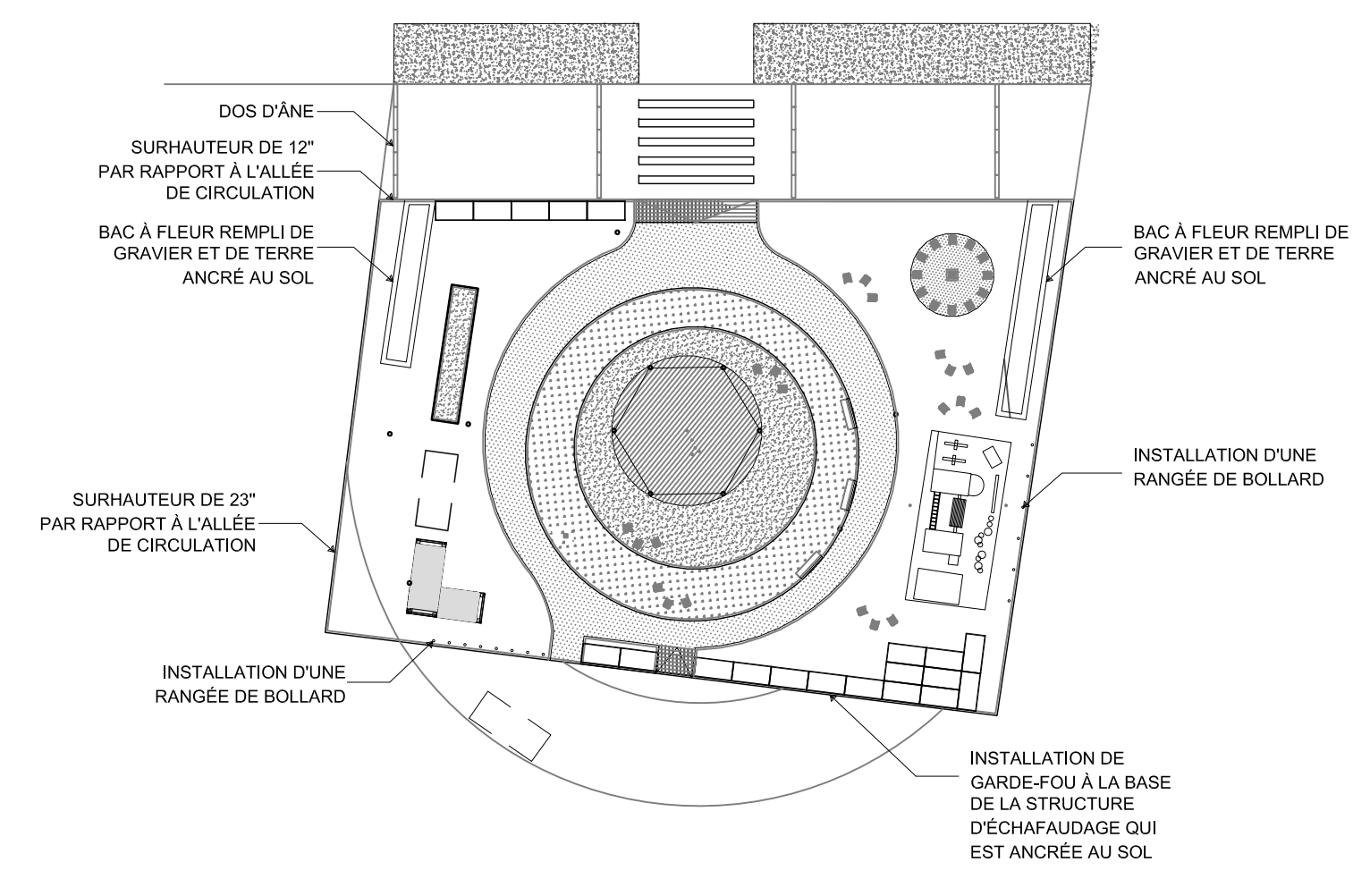


ÉTAPE
POUR INFORMATION

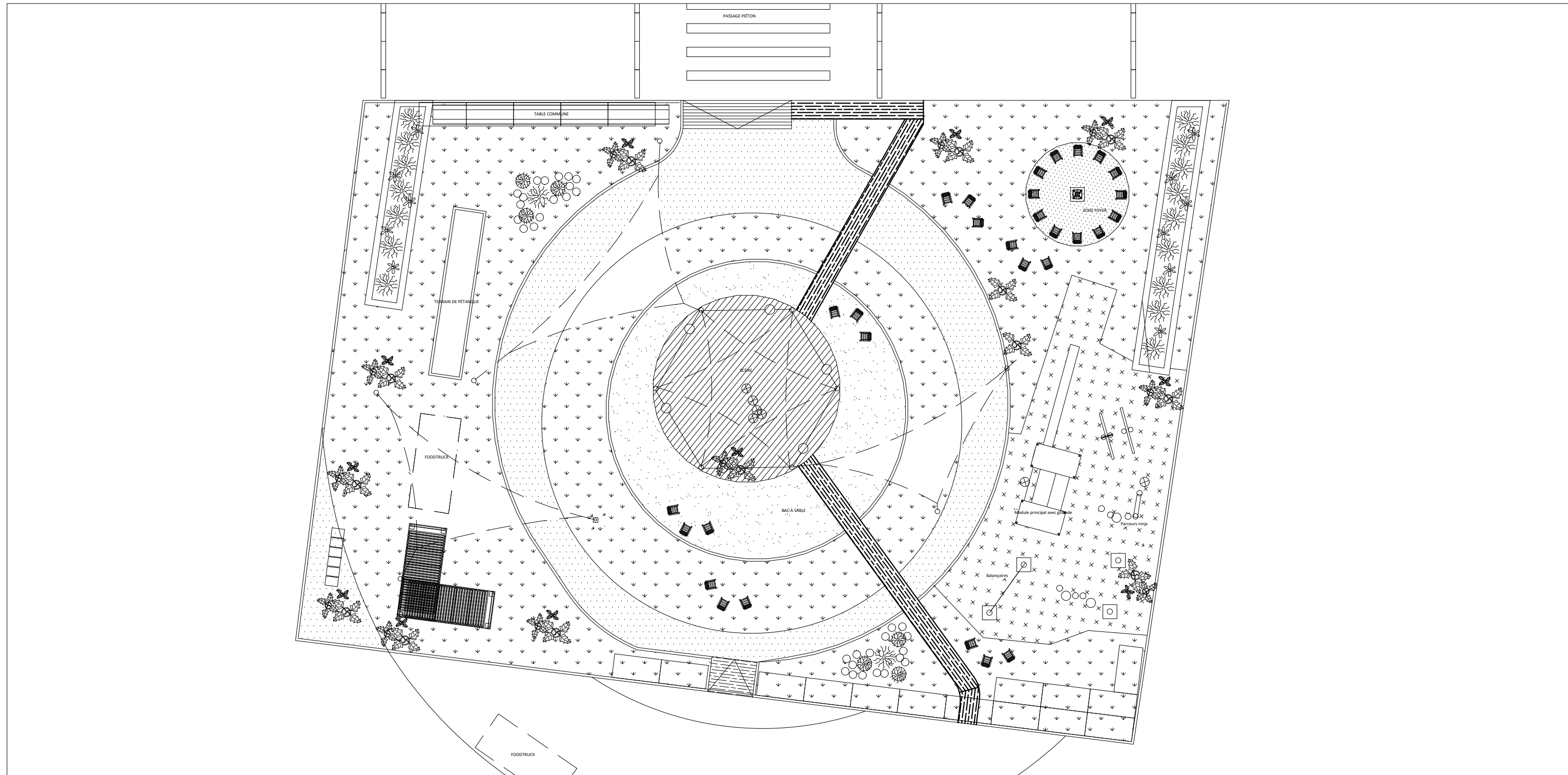
TITRE
ÉLÉVATIONS

DESSINÉ PAR: É. BAUMANN, C. D'AMBOISE
ESQUISSE PAR: M. CHARBONNEAU
DWG: 2131-A300_A3A01

A301



PRÉPARÉ PAR MD
2021-05-13



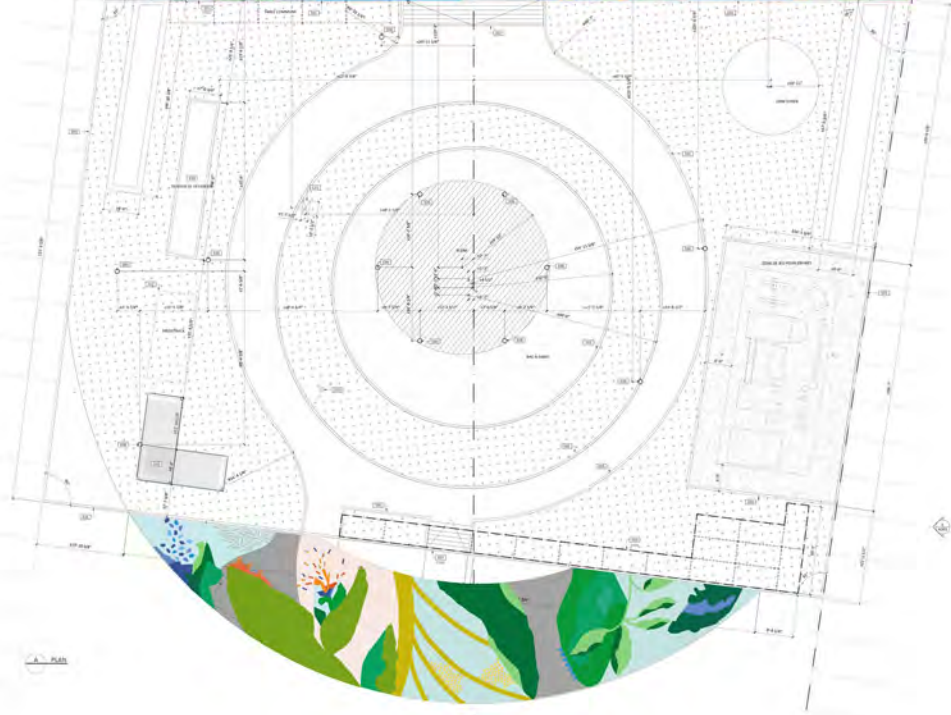
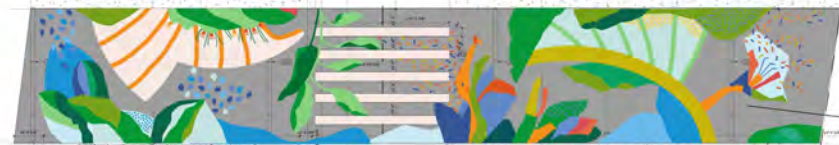
Parc éphémère
 Vue en plan
 Échelle : 1:250



Proposition/Conception & Couleurs
Place publique Fleur de Lys
Oasis estivale/hivernale

Mur/sol

Proposition conceptuelle
*pdf joint en 18" x 30"



PARC TEMPORAIRE PLACE
FLEUR DE LYS
RUE SOUVERAINE
11500 BRUNOY
16 MAI 2021

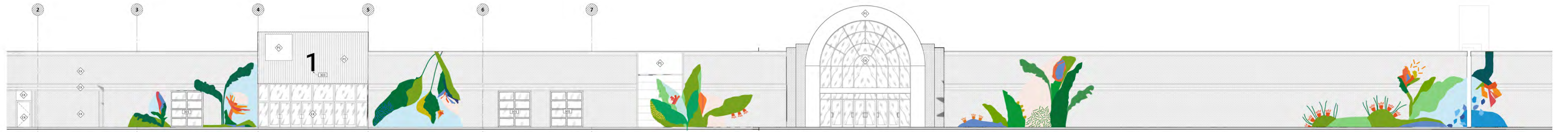
TRUDEL

eba
agence bureau
architecte

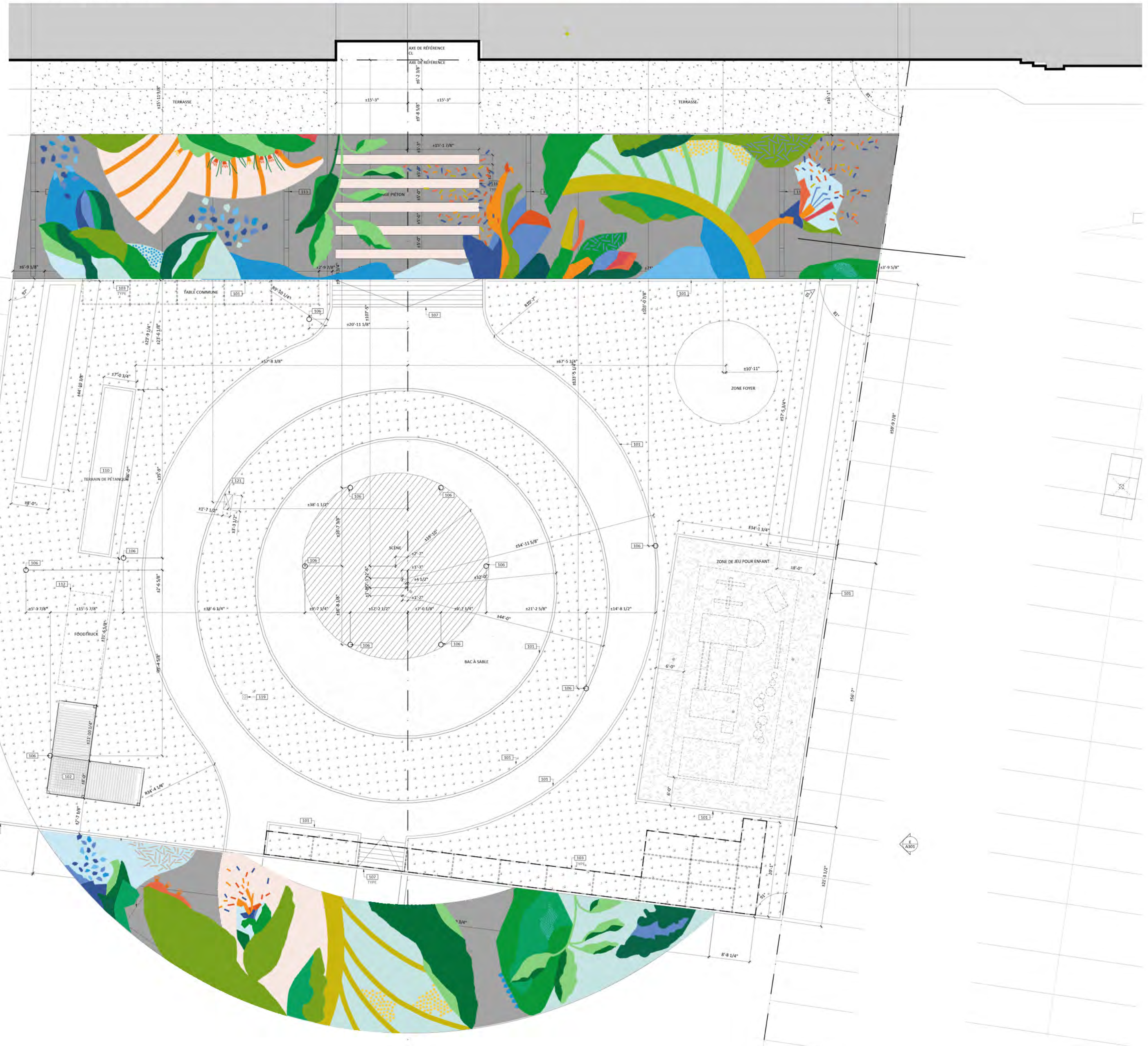
di-c-go
design | tactique

MOCOM

ILANA PICHON
16 MAI 2021



A ÉLEVATION SUD-OUEST



A PLAN

PARC TEMPORAIRE PLACE
FLEUR DE LYS
RUE SOUMANDE
552, RUE WILFRID-HAMEL
QUÉBEC, QC, G1M 3E5 2023-21

CLIENT
TRUDEL
UNIVERSITÉ
TRUDEL UNIVERSITÉ
2600 AVENUE DU BOURG ROYAL,
QUÉBEC, QC G2C 3G7

ARCHITECTURE
ÉTIENNE BERNIER ARCHITECTURE
714, RUE ST-JEAN
QUÉBEC, QC G1M 3Y5
418-476-8680

eba
étiennne bernier
architecte

CONSULTANT
dj.e.go
design tactique
DJ.E.GO
MICHEL BOUCHARD

CONSULTANT
MOCOM
MOCOM
2000, AVENUE DU BOURG ROYAL, BUREAU 200,
QUÉBEC (QUÉBEC) G2C 5S7

ILANA PICHON
16 MAI 2021

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme afin que l'aménagement d'un parc temporaire soit autorisé, pour une période de cinq ans, sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec. Ce règlement prescrit les aménagements précis qui peuvent être érigés sur le site, lesquels comprennent notamment une oeuvre murale et au sol. En outre, l'exploitation de deux camions-restaurants dans les limites du parc est permise durant les heures d'opération du parc.

Ces parties de lot sont situées dans les zones 23403Mb et 23404Cd, lesquelles sont localisées approximativement à l'est de la rue Soumande, au sud de la rue Hubert, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord du boulevard Wilfrid-Hamel.